

N/REF : 28/05/2026 10H43 C:000502 I:15792
V/REF : 879587
V/Email reçu le Jeudi 28/05/2026 à 10H43

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
CS 54221
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 0119
IMMEUBLE : LE BEAUMESNIL -0119
3 A 11, AVENUE DES GAYEULLES
.
35700 RENNES

Rennes, le 16 Juin 2026

Référence Marché: Electricité-Lot1 Rennes
LOCALISATION : 5 AVENUE DES GAYEULLES - PASS CHANTIER
APT 0601 - LOGEMENT TYPE 2
MOTIF : VÉRIFICATION ÉLECTRICITÉ
Donneur d'ordre : M. D BAZIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 02/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DE L'INSTALLATION
VÉRIFICATION ÉLECTRIQUE EFFECTUÉ
CONSTAT : RÉGLETTES AVEC INTERRUPTEUR INTÉGRÉ CUISINE ET SDB ABÎMÉ
AUTRE CONSTAT : BLOC PRISE COURANT ANTENNE ARRACHÉ DU MUR
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

INTERVENTION DU 09/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RÉPARATION BOÎTIER TV SÉJOUR.
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 09/06/26 A 11H39 DAVID.BAZIN@ESPACIL.COM
AT LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 02/06/26 A 10H55 M. D BAZIN

0206 : PRÉVOIR REMPLACEMENT RÉGLETTES AVEC INTERRUPTEUR INTÉGRÉ CUISINE
ET SDB
PRÉVOIR REMPLACEMENT PRISE DE COURANT
DANS L'ATTENTE.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	2.1-Ff Vérif.familial instal.électrique	1	79,45	79,45
1,00	2.1.1-Rempl.Prise(s)TV	2	20,58	20,58
TOTAL H.T.				100,03
T.V.A. a 10,00%				10,00
TOTAL T.T.C.En EURO				110,03

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.